

## La grande oubliée de l'Education Nationale : la filière administrative

Un rapport sénatorial publié en 2024 et s'appuyant sur des chiffres de 2022 et 2023, admet que la filière administrative dans l'Education nationale est globalement délaissée.

La filière administrative ne pèse que 4.3% des personnels de l'Education nationale et représente 17 % des personnels non enseignants. Cette catégorie de personnels a connu un bond de ses effectifs mais cela est du, exclusivement, au recrutement d'AESH et d'AED. La proportion de personnels administratifs, elle, ne cesse de diminuer depuis 2015 (-600 ETP).

Le corps des administratifs est composé de 84% de femmes. Il est constitué pour 39% de catégorie C, 30% de catégorie B, 17% de catégorie A et 14% de contractuels.

Le taux d'encadrement, c'est-à-dire le nombre de personnels gérants sur le nombre de personnes gérées, est de 6 pour 1000 dans l'Education Nationale. Cela représente 5 fois moins que pour les armées. Et au ministère de l'économie, il est de 20 pour 1000. Dans l'enseignement secondaire, il est de 4 pour 1000.

Le budget alloué aux personnels administratif représente 3,3% , soit 2 745 milliards d'euros, des dépenses prévues pour l'enseignement secondaire et 3,5% du budget réservé aux personnels. Une revalorisation salariale en moyenne de 333 € par mois a été constatée en 2020 et 2023. Toutefois, en comparaison avec les autres ministères, la rémunération est moindre de 360 € brut par mois.

Les missions des administratifs varient selon leur affectation (rectorat, circonscription ou EPLE). Ils sont à 61% dans des établissements scolaires, 20% en rectorat et 13% dans les autres structures. Les effectifs par structure ne sont pas répartis équitablement. Certains établissements sont plus dotés que d'autres notamment s'il y a une agence comptable.

La distribution des postes est fonction de la démographie dans l'académie et du poids financier engendré par les régimes indemnitaires propres à certaines académies. Dans les DOM, les personnels sont sous représentés. Par exemple, il y a 3 473 administratifs à Versailles contre 725 à La Réunion. A La Réunion, les personnels administratifs représentent 0.34% par rapport à la population des élèves présents dans le secondaire.

Les différentes réformes mises en place en établissement scolaire ou au rectorat, qu'elles soient pédagogiques ou financières, ont généré un profond mal être au sein des administratifs. On en demande toujours plus aux personnels à moyens constants voire avec une baisse des moyens. Le déploiement du logiciel OPALE, par exemple, très mal accompagné, a engendré des difficultés et de la souffrance au travail. La loi 3DS a fragilisé les Secrétaires Généraux d'EPLE qui, avec cette nouvelle nomenclature ont vu leurs responsabilités et leurs missions augmenter avec des difficultés accrues dans la gestion des personnels et des relations souvent tendues avec les PERDIR.

### **Nos revendications :**

Fin du gel des postes donc recrutement par concours plus important afin de pallier le sous-effectif actuel

Meilleure valorisation salariale avec alignement de la rémunération par rapport aux autres ministères

Prise en compte de la pénibilité au travail et mise en place d'une cellule de veille et d'écoute proactive et préventive